

N/REF : 9/10/2025 17H16 C:000039 I:00940
V/REF : AC/C30019
V/Email reçu le Jeudi 09/10/2025 a 17H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PTO
IMMEUBLE : LE PATIO -PTO
21, AVENUE DE LA MARIONNAIS
.
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le 20 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : ALLEE 21 MARIONNAIS - MME DORANI MR ABDELTAWWAB 07 67 57 83 33
LOGEMENT N° 111489, PORTE N°28, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : VÉRIFICATION JOINTS SILICONES DANS SDB

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
VERIFICATION DES JOINTS SILICONE
REPRISE JOINT AU NIVEAU DU RECEVEUR ET DES PLINTHES ET ANGLE DE DOUCHE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 17/10/25 a 16H18 rstephant@aiguillon.com
10/10 MSG LAISSÉ
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 17/10/25 A 16:18 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml	2	30,00	60,00
TOTAL H.T.				60,00
T.V.A. a 10,00%				6,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>66,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.